



## Réception de travaux contestée

Par **batfab**, le **21/08/2017 à 18:40**

bonjour à tous,

J'ai fait construire une terrasse en pin autour de ma piscine par une entreprise en 2015. Lors de la réception des travaux j'ai fait remarquer et notifier le problème relatif à la pose (problème de fraisage) qui engendre des éclatements des lames aux extrémités ainsi que des échardes à l'endroit où les vis ont été insérées.

Le PV de réception de travaux mentionne « changement des lames de la plage de la piscine ».

L'entrepreneur s'est alors saisi du dossier et m'a demandé de faire valoir mon assurance pour régler ce problème. J'ai refusé catégoriquement en ne voyant pas du tout ce que mon assurance avait à voir dans cette malfaçon.

Il a alors ouvert un dossier assurance professionnel et un expert est venu sur les lieux. Il a constaté le problème et au lieu de renvoyer le rapport de son expertise à son client, il m'a adressé par erreur une copie. Celui-ci indique le problème cité ci-dessus et classe l'affaire.

L'entrepreneur furieux n'a plus donné signe de vie.

2 ans après rien n'a changé, l'entrepreneur n'est pas intervenu pour changer la terrasse, de mon côté je ne l'ai pas relancé.

Je n'ai pas payé la totalité de la facture puisque la prestation n'est pas réalisée dans les règles de l'art.

Que puis je faire aujourd'hui pour entériner le dossier ?

Je vous remercie pour vos avis.